

N° d'ordre : 07
N° délibération : 2017.731.SP

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur :
033-200053759-20170410-lmc100000138726-DE
Envoi Préfecture : 21/04/2017 Retour Préfecture : 21/04/2017

CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

Séance Plénière du lundi 10 avril 2017

**Communication relative à la mise en œuvre des
recommandations de l'évaluation des actions en faveur
de la Jeunesse**

Synthèse

La communication qui vous est proposée s'inscrit dans la volonté de la Région Nouvelle Aquitaine de présenter une évaluation à chaque Assemblée plénière.

Elle porte sur une évaluation de la politique volontariste à destination des jeunes de 16 à 25 ans de l'ex Région Aquitaine. Cette évaluation centrée sur une politique transversale impliquant différentes directions opérationnelles a été menée de 2015 à février 2016 sous l'égide de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP).

La présente communication s'attache à présenter les conclusions et les recommandations de cette évaluation mais surtout l'utilisation qui a en été faite dans le cadre de la fusion et de la redéfinition des interventions de la Région en faveur de la Jeunesse, un an après l'évaluation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE Séance Plénière du lundi 10 avril 2017

N° délibération : 2017.731.SP

I - AFFAIRES GENERALES

Réf. Interne : 136046

OBJET : Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions en faveur de la Jeunesse

1- L'objet de l'évaluation et ses modalités de réalisation

L'ex-Région Aquitaine a mené en 2015-16 une **évaluation transversale de sa politique volontariste à destination des jeunes de 16-25 ans** afin d'apporter des éléments de réponse à une question centrale : « Comment une politique jeunesse prend-elle en charge de façon globale, articulée et fonctionnelle l'ensemble du parcours du jeune du lycée à l'emploi sous tous ses aspects ? ». Avaient été exclues du champ de cette évaluation, les actions relevant des compétences légales relatives aux lycées, à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes.

L'évaluation a été centrée sur la période **2011-2014**, durant laquelle le **Pacte Aquitain pour la Jeunesse** a été mis en place. Elle a porté sur **37 des 54 dispositifs** à destination des lycéens, des apprentis et des étudiants, ainsi que des jeunes en formation professionnelle et en recherche d'emploi. Ces dispositifs portés par plusieurs directions renvoient à des thématiques diverses : culture, sport, loisirs, citoyenneté, transports, santé, logement.

Le budget de fonctionnement dédié par l'ex Région Aquitaine à sa politique volontariste à destination des jeunes représentait un montant relativement conséquent, de plus de **17 M€ par an, sur la période 2012-2014** (hors budgets du dispositif Modalis et d'investissement en matière de logement).

Ces dispositifs volontaristes ont permis de financer **entre 250.000 et 300.000 actions ou aides par an** (notion à prendre avec prudence, du fait de la très grande variété des actions ou aides, et de l'inclusion d'estimations sur les bénéficiaires touchés par les associations subventionnées).

L'évaluation s'est appuyée sur le **croisement de données qualitatives et quantitatives importantes** : les bases de données des différents services

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20170410-lmc100000138726-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 21/04/2017
Retour Préfecture : 21/04/2017

concernés au sein de la Région, 49 entretiens auprès des élus et des différentes directions régionales, ainsi qu'auprès des principaux partenaires de la Région, une enquête en ligne (4.340 réponses représentatives), 8 focus groupes (rassemblant 94 jeunes) et 100 entretiens individuels auprès de jeunes bénéficiaires et non-bénéficiaires de dispositifs. La réflexion sur des scénarios d'évolution de la politique Jeunesse avait été menée lors de deux ateliers de travail conduits en interne à la Région d'une part, et **avec les ex-Régions Limousin et Poitou-Charentes**, d'autre part ; un travail de comparaison réalisé auprès des Régions Pays-de-la-Loire, Lorraine, Champagne-Ardenne et Alsace a complété cette approche.

2- Les principales conclusions

Questions relatives à la pertinence de la politique

- Une intervention protéiforme avec une intensité en partie décalée des besoins des jeunes

En synthèse, la Région tentait de couvrir toutes les thématiques qui concernaient les jeunes, et ceci en mobilisant différentes directions et crédits. Néanmoins, **l'intensité des interventions apparaissait disparate**, sans qu'une correspondance puisse toujours être effectuée entre cette intensité et les besoins exprimés par les jeunes, **particulièrement pour les jeunes en recherche d'emploi**.

- Une difficulté à articuler l'action par statut, tout le long du parcours des jeunes

Sur la question des publics touchés, il apparaissait que les interventions régionales parvenaient à toucher de manière globalement satisfaisante les lycéens, les apprentis et les jeunes en formation professionnelle. Les étudiants apparaissaient quant à eux moins concernés par l'intervention régionale « jeunesse » et, comme beaucoup d'institutions, la Région touchait peu les jeunes « hors statuts » (non lycéens, apprentis, en formation, inscrits en mission locale ou étudiants). Aussi, **l'intervention régionale était peu articulée autour de la notion de « progressivité des parcours »**. Or, il apparaissait qu'un besoin s'exprimait particulièrement au moment où les jeunes étaient en passe d'accéder à une plus grande autonomie vis-à-vis de la cellule familiale : accès à un premier emploi, en particulier pour les plus de 21 ans ; accès à un premier logement, pour tous les jeunes quel que soit leur âge.

Questions relatives à la cohérence interne et externe de la politique

- Des logiques d'action juxtaposées, cohérentes et complémentaires, mais ne formant pas une politique globale

Les différentes initiatives conduites en faveur des jeunes s'avéraient globalement complémentaires et développaient des modes d'intervention adaptés aux

objectifs recherchés. Néanmoins, les démarches mises en place étaient plus juxtaposées que réellement articulées entre elles. En effet, chaque dispositif avait été conçu de manière relativement isolée (« au fil de l'eau »).

De plus, on observait une démultiplication des actions sur certains pans de l'action régionale (soutien aux projets de jeunes, dispositifs tarifaires transport, mobilité internationale), pouvant nuire à la lisibilité globale.

In fine, l'action régionale apparaissait **globalement cohérente et riche**, mais **manquait d'une stratégie globale formalisée et appropriée par tous** afin de mettre en musique les dispositifs dans une logique « d'accompagnement des parcours » tel que le suggérait le Pacte Aquitain pour la jeunesse.

- Une coordination assurée par les statuts, ou de façon sectorielle

Si l'on adoptait une approche par les statuts des jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes en insertion...), la coordination avec les partenaires « naturels » pouvait être jugée satisfaisante. En revanche, il n'existait pas de mise en cohérence d'une politique « jeunesse » en tant que telle. Les interventions à l'attention des jeunes étaient en effet multiples, mobilisant une grande diversité d'acteurs et prenant la forme de nombreux dispositifs.

Il n'existait pas non plus de lieu de concertation sur la jeunesse à l'échelle régionale, ce qui ne permettait pas de conduire une réflexion globale et partenariale. Toutefois, la **Région était perçue comme un acteur légitime pour jouer un rôle d'animation de cette concertation.**

Questions relatives à la mise en œuvre de la politique

- Un déficit d'animation globale

La mise en œuvre des interventions en faveur des jeunes reposait sur une multiplicité de services régionaux, sur la base de deux entrées qui coexistaient : « par statut » et « par thématique ».

Des instances de coordination avaient été mises en place (Groupe Cordouan Jeunesse et Commission éducation – jeunesse – formation – apprentissage) et le Pacte Aquitain pour la jeunesse avait constitué une tentative de structuration des interventions. Néanmoins, **ces initiatives** étaient restées au milieu du gué et **n'avaient pas permis de définir une stratégie générale lisible et partagée.**

Des collaborations existaient cependant en interne et avec les partenaires du territoire mais celles-ci s'avéraient essentiellement techniques et axées sur des dispositifs en particulier.

Questions relatives à l'efficacité de la politique

- Un recours variable, sans garantie de toucher ceux qui en ont le plus besoin

Si certains dispositifs régionaux, comme « Aquimob » à destination des étudiants ou « Coups d'pouce aide à la scolarité majorée » s'adressant aux lycéens, reposaient sur des critères sociaux ou géographiques, la plupart **s'appuyait sur une logique « universaliste »**. Se posait dès lors la question de savoir si les dispositifs régionaux touchaient ceux qui en avaient le plus besoin.

- Des aides appréciées, mais des effets limités là où les jeunes exprimaient des besoins

L'efficacité des dispositifs apparaissait limitée pour partie, du fait d'un manque de lisibilité et de connaissance par les bénéficiaires du panel d'interventions déployé par la Région.

Lorsqu'ils avaient bénéficié d'un ou plusieurs dispositifs, on observait un fonctionnement satisfaisant et une satisfaction globale des bénéficiaires. En termes d'effets sur les parcours, les jeunes bénéficiaires estimaient que les aides régionales avaient facilité leur parcours, mais dans une moindre mesure leur insertion professionnelle. Ils mettaient également en avant les apports en termes d'épanouissement, d'ouverture et de responsabilisation.

C'était dans les domaines du **logement, de la mobilité internationale et des transports que les jeunes estimaient que les aides régionales leur avaient été les plus utiles** (« déterminantes dans leur parcours »).

Les recommandations

1. Recommandation 1 : Rendre la politique Jeunesse plus ciblée et plus visible

La Région Aquitaine offrait une politique Jeunesse très diversifiée, mais d'une intensité limitée, qui se révélait trop éclatée, insuffisamment visible et insuffisamment utile. Cette recommandation consistait à prioriser cette politique pour la concentrer sur une gamme de contenus limitée, mais dense : **il s'agissait de cibler la politique jeunesse autour d'un ensemble structuré d'interventions, faisant apparaître un choix stratégique de publics, de thématiques et de territoires.**

On pouvait en particulier noter sur le point des thématiques, que la politique Jeunesse comprenait trois grands ensembles d'interventions, entre lesquels ou parmi lesquels des choix pouvaient être effectués :

- a) les interventions relevant des compétences Education – Apprentissage – Formation, qui avaient pour vocation de former des jeunes outillés face au monde de demain, bénéficiant des savoirs et des compétences adaptés, plus aptes à trouver un emploi face à un monde en mouvement ;
- b) les interventions relevant des actions sur les conditions de vie : Transport - Logement – Santé ; il s'agissait là de contribuer à lever les obstacles à

l'autonomie des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle ;

- c) les interventions relevant des actions agissant sur le « développement personnel » Ouverture - Citoyenneté – Culture : cette gamme d'actions avait pour objectif de favoriser l'épanouissement de jeunes responsables dans la société, pleinement mis en capacité d'assurer leur place dans la société de demain.

Pour que ce ciblage soit effectif, il a été recommandé en termes d'ordre de grandeur, **à volume budgétaire inchangé, de diviser par deux le nombre de dispositifs pour accroître leur poids, leur intensité et leur déploiement.**

2. Déployer une ingénierie adaptée

L'ingénierie permettant de déployer opérationnellement ces recommandations stratégiques, comprenait trois volets :

- a) Recommandation 2 : une ingénierie de contenu du scénario proposé : le **ciblage de la politique devait être transcrit dans un « schéma régional » de la jeunesse**, et les grilles et critères d'instruction devaient être refondus ; pour rendre visible et lisible l'ensemble ainsi constitué, ce contenu pourrait être accessible via **un guichet unique pour les jeunes**, comprenant un site et une plateforme d'appels ; un identifiant dématérialisé pour chaque jeune, à l'entrée au lycée, devait également favoriser l'interaction avec la Région ;
- b) Recommandation 3 : une ingénierie de management du dispositif : la gestion transversale de la nouvelle politique devait être outillée en mettant en place une **gestion en mode projet, en désignant un pilote fort pour coordonner**, en formalisant des lettres de mission pour clarifier les responsabilités et **en associant les partenaires externes** ; les jeunes devaient être impliqués dans cette mise en œuvre, en utilisant des formules légères de participation sur des sujets ad hoc et en pouvant participer à une conférence régionale annuelle de la jeunesse ;
- c) Recommandation 4 : une ingénierie de mise en place du scénario proposé : cette mise en place comprenait un volet Fusion qui consistait à valider la pertinence du scénario recommandé à l'échelle de la grande Région, un volet Gouvernance et Management qui visait à formaliser le processus de montée en charge du scénario pour les élus et les services, et enfin, un volet **Participation des jeunes** qui consistait à **déployer un dispositif participatif** avec ces derniers leur permettant de contribuer à la co-construction de la nouvelle politique.

3- Les actions mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine suite aux recommandations de l'évaluation

La Région Nouvelle-Aquitaine a répondu aux recommandations en les articulant autour des **objectifs de visibilité et de cohérence de la politique de la jeunesse**.

1. Une politique Jeunesse plus visible par la création d'une direction dédiée et ciblée autour de 3 objectifs (Recommandation 1)

S'appuyant sur les constats faits par le groupe transversal "Jeunesse" de Cordouan et les recommandations de l'évaluation, dans le cadre de la fusion des Régions, une Direction de la Jeunesse a été créée au sein du Pôle Education et citoyenneté.

Cette création doit permettre de **simplifier les dispositifs, les rendre visibles et lisibles pour les usagers** dans le cadre d'un soutien à un parcours de réussite. Cette Direction anime de manière transversale, et donc en co-élaboration avec les services sectoriels, la politique Jeunesse de l'institution à travers **trois objectifs distincts** :

- **Accompagner la vie quotidienne et la mobilité internationale (logement, transport)**
 - Harmonisation et extension à la grande Région des dispositifs **d'aide au permis de conduire (harmonisation réalisée)**,
 - Actions de soutien à la mobilité collective des lycéens et à la **mobilité internationale (en cours)**,
 - Tarification jeune pour les transports ferroviaires - mise en place d'une harmonisation tarifaire et de **billets jeunes Nouvelle-Aquitaine (en cours)**,
 - A l'échelle de la nouvelle région, une politique volontariste et dynamique pour le **logement des jeunes** qui s'appuie sur la démarche en faveur d'un Livre blanc relatif au logement des jeunes **(engagée)**.
- **Favoriser l'engagement des jeunes (soutien aux initiatives de jeunes, démocratie jeune, évènementiels) ;**
 - **Règlements d'intervention initiatives de jeunesse**
 - **Le nouveau Festival** – 1ère édition à l'échelle Nouvelle-Aquitaine en 2017 avec 6 lieux
- **Encourager l'éducation citoyenne** (Service civique et soutien aux projets en direction des jeunes) ;

Enfin, à volume budgétaire inchangé, le travail d'harmonisation et de réduction des dispositifs sur la jeunesse se poursuit.

2. L'élaboration d'un schéma régional de la politique en faveur de la Jeunesse et d'une entrée unique (portail) (Recommandation 2)

La Région est désormais chef de file de la politique en faveur de la Jeunesse de son territoire. L'article 54 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, promulguée le 27 janvier dernier, confie également à la Région la coordination -de manière complémentaire avec le service public régional de l'orientation et sous réserve des missions de l'Etat- des initiatives des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale et des structures en matière d'information des jeunes afin de leur garantir l'accès à une information généraliste, objective, fiable et de qualité touchant tous les domaines de leur vie quotidienne.

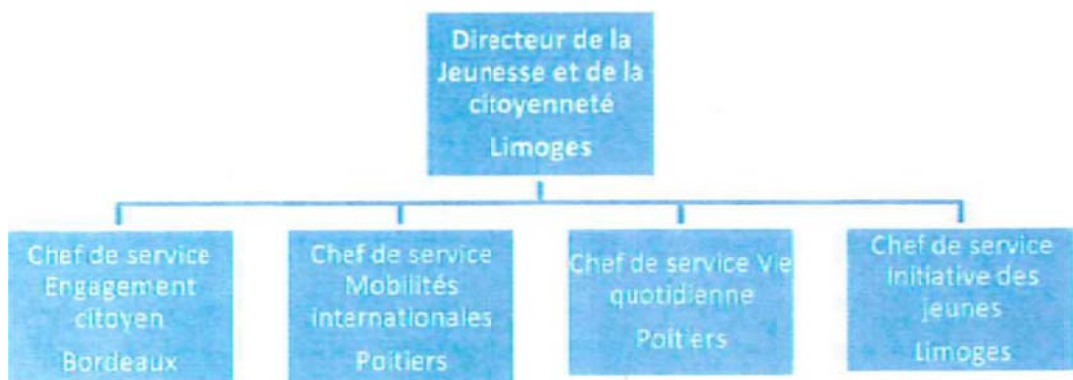
Un schéma régional sera défini dans le cadre d'une **conférence territoriale** de la jeunesse réunissant **l'ensemble des partenaires à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine**. La première réunion de cette conférence se tiendra à l'automne 2017 afin d'envisager notamment les modalités de réalisation du schéma régional.

Enfin, les jeunes usagers, quel que soit leur "statut" (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle, apprenants du sanitaire et social ou demandeurs d'emploi) **disposeront d'une information claire et exhaustive regroupée en une seule "entrée"**, grâce à un portail numérique accessible sur tous les supports (tablette, smartphone) et à un identifiant qu'ils conserveront tout au long de leurs parcours, au gré des aides régionales mobilisables.

3. Une politique qui s'appuie sur des élus et une direction dédiés à la jeunesse et le recours à une instance citoyenne de jeunes (Recommandations 3 et 4)

L'élaboration d'une politique visible et cohérente de la jeunesse s'appuie tout d'abord sur 2 élus puisque, outre Nathalie Lanzi, Vice-Présidente, Sport, culture, patrimoine, jeunesse, une **élue est spécifiquement déléguée à la jeunesse, vie étudiante, logement et mobilité des jeunes**.

En outre, sur le plan administratif, **la création d'une direction de la jeunesse est une véritable nouveauté** puisqu'aucune des trois anciennes régions n'avait structuré de pôle administratif spécialement dédié. Cette Direction anime de manière transversale, et donc en co-élaboration avec les services sectoriels, la politique Jeunesse de l'institution. Elle a été créée, dans le cadre de la réorganisation des services suite à la fusion des régions, en transférant et regroupant des compétences, en concertation avec les agents. Son organisation interne, qui reprend les objectifs fixés, a été validée suite au CT du 13 décembre 2016 comme suit :



Ensuite, **les jeunes sont associés à la conception et à la mise en œuvre des actions régionales en leur faveur** par des démarches, déjà mises en place, de consultation/participation par le biais de "panels" existants et représentatifs à mobiliser au gré des besoins sur les projets concernant la jeunesse et les politiques régionales. Cette « **instance** » **citoyenne de représentation de jeunes néo-aquitains** peut être activée en faisant appel aux jeunes déjà investis : les jeunes impliqués au sein des Maisons des Lycéens et via la FDML, les élus des Conseils de Vie Lycéenne et, pour assurer une diversité, des jeunes du territoire régional issus du Forum Français de la Jeunesse.

A titre d'exemple, les élus des conseils de vie lycéenne ont été associés au choix de l'affiche du « nouveau festival ».

Les jeunes seront enfin associés à la construction de la nouvelle politique à travers leur participation à la conférence territoriale de la jeunesse.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL REGIONAL :

- **DONNE ACTE** au Président du Conseil Régional de sa communication concernant la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions en faveur de la Jeunesse

Décision de l'assemblée plénière :

Le Président du Conseil Régional,

Donne acte

ALAIN ROUSSET